



**« L'ART ROYAL D'ABOMEY : LES CHEMINS D'UN PATRIMOINE, DE LA TRAITE EUROPÉENNE À AUJOURD'HUI »**

*Conférence de Gaëlle Beaujean*

Avant de parler du chemin si particulier du patrimoine Aaboméen, je voudrais prendre le temps de nous interroger sur l'un des termes de l'intitulé, celui de patrimoine. Dans la langue française, le terme patrimoine s'emploie pour désigner la propriété de quelque chose, qu'elle soit matérielle ou immatérielle, vivante ou non. Polysémique, cette notion implique l'individu comme la collectivité.

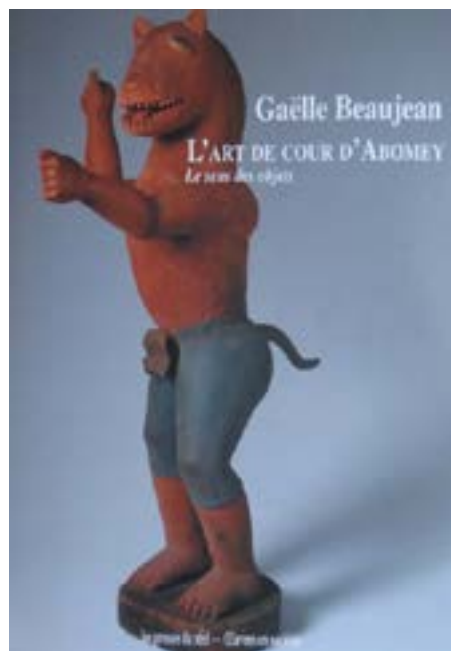
Le mot « patrimoine » s'utilise pour évoquer la transmission de quelque chose d'une personne à une autre au sein de la même famille. Ainsi, comme pour les gènes, l'entité matérielle est considérée comme un patrimoine. La valeur sentimentale doit être davantage considérée que la valeur vénale. Le patrimoine légué, ici, se rapproche plutôt de l'héritage.

Le mot « patrimoine » dans la terminologie fiscale française remplace les termes de « biens onéreux » dont toute personne est détentrice et pour lesquels elle est susceptible d'être taxée au nom de la collectivité. Il peut s'agir par exemple de patrimoine immobilier. Dans ce cas, ce « patrimoine » n'est pas nécessairement légué, il a pu se constituer du vivant de la personne et ne pas être transmis à la génération suivante ou être revendue par celle-ci. Il est aliénable.

Le terme prend un tout autre sens quand il est associé à un ensemble de personnes qui, à travers la tradition orale ou des actions vivantes performées, comme la danse ou la musique, vont affirmer leurs spécificités. Pour distinguer celles-ci de tout objet, par exemple le livre ou l'artefact, on le nomme patrimoine immatériel. Le souci conservatoire et l'inaliénabilité – au risque peut-être de voir se figer le patrimoine – sont aujourd'hui devenus une préoccupation internationale à travers le classement de l'UNESCO. Au Bénin, le patrimoine oral guéléde est classé patrimoine immatériel de l'humanité

Le « patrimoine » dans son acception institutionnelle, qu'elle soit communale, nationale ou internationale, suppose un ensemble d'actions pour préserver un bien immobilier, sans le dégrader, et lui rendre ou lui donner une visibilité à l'échelle publique. Les palais royaux d'Abomey ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Leur sauvegarde fut entreprise grâce à des professionnels et des financements internationaux.

Nous allons suivre le parcours, les chemins et pourquoi pas les vies d'objets qui ont en commun d'avoir été conçus ou d'être passés entre les mains des souverains de l'ancienne capitale Abomey, capitale de l'ancien royaume du Danhomè qui intègre le Dahomey en 1894, colonie française. Indépendante depuis le 1er août 1960, elle devient la République du Dahomey puis République (populaire) en 1975. Aujourd'hui, république du Bénin. L'histoire que nous allons suivre couvre quatre siècles.



Gaëlle Beaujean (2019) – *L'art de cour d'Abomey. Le sens des objets*

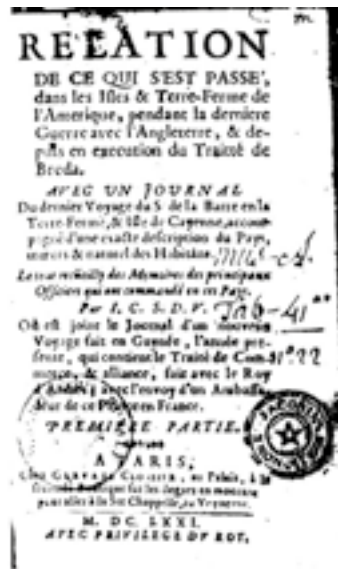
## **LES PREMIERS OBJETS DANHOMÉENS OBSERVÉS**

Les premiers contacts entre les Danhoméens et les Européens s'établirent sur la côte, par le biais d'échanges commerciaux réalisés dans la ville de Ouidah qui dépendait avant 1727 du royaume hweda puis dans la ville de Jaquin détenue par le royaume d'Allada. Dans ces deux villes, des comptoirs furent installés. Les observateurs qui, avant 1724, ont consigné leurs impressions et les souvenirs de leur vie sur place étaient tous sans exception des hommes animés par la recherche de profit dans le cadre de la traite des esclaves. L'importance de ce trafic conduisit les cartographes à donner à cette région le nom de « Côte des esclaves ».

La ville de Ouidah fut choisie comme nouvelle escale par les Portugais qui y avaient accosté en 1580. La traite des Africains vers l'Amérique avait été organisée dès

1517 par les Portugais qui, au xvii<sup>e</sup> siècle, furent rejoints dans ce commerce par d'autres états européens. Tous cédèrent peu à peu, sous conditions, leurs monopoles commerciaux à des comptoirs privés. Le trafic fut libéralisé au xviii<sup>e</sup> siècle. Les produits à échanger sur les côtes du golfe de Guinée avec les revendeurs de prisonniers constituaient la cargaison principale des navires. Les textiles recherchés alors par les Africains combinaient des matières premières venues d'Asie, telles la soie ou les indiennes en coton, à une confection réalisée en Europe.

En décembre 1670, le sieur d'Elbée entreprit un voyage diplomatique et commercial qu'il relata en 1671 dans *Journal du voyage du Sr Delbée aux isles, dans la coste de Guinée*. La délégation française cherchait alors à négocier, au nom de la Compagnie des Indes Occidentales, un emplacement dans la ville d'Offra qui dépendait du royaume d'Allada.



*Journal du voyage du Sr Delbée aux isles, dans la coste de Guinée*

Pour le conduire à Allada, on transporta Elbée en hamac et sous des parasols qu'il savait réservés aux dignitaires. Cette marque de prestige, qu'on retrouve à Abomey, est donc attestée dès le xvii<sup>e</sup> siècle. Tout porte à croire qu'elle fut instaurée dès les premiers échanges. Le roi d'Allada évoluait au milieu de biens européens et asiatiques, par exemple de la porcelaine chinoise. À cette période tout commerçant ou officier de marine était immédiatement reçu comme un ambassadeur. Rapidement après une première prise de contact, les échanges et les négociations impliquaient les têtes couronnées. Convaincu de la « grandeur du roi de France », Louis XIV, le roi d'Allada concéda une place de choix au fort français à Offra et il envoya comme ambassadeur en France son interprète royal, Matteo Lopés.

« [Il apportait des] présents dont le Roi son maître le chargea pour le Roi de France, [qui] étoient plus considérables par leur nouveauté, que par leur nombre & leurs richesses. Ils consistoient en deux Coutelas à jour fabriqués dans le païs, deux Saguayes très bien travaillées, une Veste et un Tapis de fil d'écorce d'arbre, dont la finesse et les ornements étoient fort recherchés et de bon goût. »

L'ensemble des cadeaux diplomatiques remis à Louis XIV comportait des artefacts considérés comme de prestige dans le royaume d'Allada. Alors qu'elle décrit les réactions du roi pendant l'audience qu'il accorda à Matteo Lopés, la chronique ne rapporte aucun mot d'appréciation de Louis XIV sur les présents. Les collections nationales françaises, héritières du trésor royal, n'ont conservé aucun de ces cadeaux diplomatiques ni ne les mentionnent. De même, au Bénin actuel, il ne reste aucune trace des présents de Louis XIV. On peut dès lors parler de cadeaux diplomatiques, pratique qui sera entretenue jusqu'à la veille de la guerre coloniale.

Mais revenons à Abomey. Le village devient ville et suivant la direction de la constitution dont la base a été lancée par le roi Houegbadja (1645-1685), la chefferie est devenue un royaume, militaire et expansionniste. Des prisonniers et des esclaves sont déjà revendus vers Allada/Offra et Ouidah qui sont entre les mains de rois voisins. C'est entre 1724 et 1727 que le roi Agadja va conquérir ces deux villes. La suite de son règne est très agitée et, la stabilisation des échanges avec les Européens n'interviendra que sous le règne de son fils Tegbessou vers 1740. Après les guerres d'Agadja, le changement de régime politique obligea toutes les délégations européennes à entreprendre de nouvelles négociations.

Des représentants se rendirent donc à Abomey. Un certain nombre de biens arrivèrent alors à la cour, en faveur du roi qui les conservera dans ses palais avec un certain nombre d'objets personnels. Au fil du temps, par ailleurs, s'organise une politique de conservation des objets. Dans le palais certains bâtiments accueillent exclusivement les objets – aboméens ou non – qui sont sous la responsabilité d'une ou plusieurs personnes. Ces bâtiments sont en réalité des réserves et des personnes désignées par le roi sont en charge de les conserver et les surveiller. Le roi pouvait distribuer certains des objets de son trésor pendant des cérémonies spécifiques à ses sujets, ou les exposer pendant les grandes coutumes.

La vie des artefacts suivait un processus précis. Seul le roi détenait l'autorité qui permettait d'assurer la conception stricto sensu, faire la commande et décider éventuellement du don des objets de cour. En premier lieu, il contrôlait la diffusion des matières premières issues des échanges commerciaux, essentiellement le métal et le textile. Pour la réalisation de l'art de cour, il fournissait les matériaux aux corporations d'artistes chargés de traduire formellement le concept.

L'académisme artistique aboméen assemble. Au sens propre, les forgerons et les spécialistes des arts textiles à la cour combinaient toujours différents éléments par le rivetage et la soudure pour les uns, par la couture pour les autres. Forgerons et sculpteurs sur bois travaillaient ensemble pour la création de récades en assemblant deux éléments conçus séparément. Il en était de même pour les objets magiques proches du roi et composés en intégrant des restes humains. Au sens figuré, l'assemblage consistait à tenir compte et à intégrer des apports formels extérieurs au royaume. Les objets de la royauté comportaient des éléments faits de cadeaux

exotiques, par exemple la pipe, ou à partir de matériaux étrangers, métal, coton ou soie provenant d'Europe et d'Asie.



Le rôle de l'artiste est énoncé très clairement en fongbè, où le statut d'artiste se différencie explicitement de celui de l'artisan.

Archibald Dalziel, ancien gouverneur du fort anglais de Ouidah entre 1766 et 1770, entama une histoire du royaume à partir des informations fournies par ses prédécesseurs et en s'appuyant sur ses propres observations, tant à Ouidah qu'à Abomey. Le récit de Dalziel entreprenait, comme les autres, une analyse des coutumes, s'attardant sur la description des murs des palais au sommet desquels étaient piquées des têtes mais pour la première fois, dans une publication européenne sur Abomey, il inclut trois paragraphes intitulés « Art ». La description correspondait aux sièges d'influence akan, aux techniques de teinture à l'indigo et à celles de tissage du coton et du raphia maîtrisées par les familles Hantan et Zinflou. La qualité des réalisations est signalée par l'auteur. Plus loin, à propos des forgerons, il s'est attardé sur les techniques de forge du fer.

## **LE ROYAUME DU DANHOMÈ ET LES ABOLITIONS DE LA TRAITE**

Les politiques abolitionnistes concernant la traite en France et en Angleterre eurent comme première répercussion l'abandon des forts de Ouidah ; les trafiquants français en partirent officiellement en 1794 et les Anglais entre 1805 et 1811. Les relations avec le Danhomè cessèrent pendant quelques décennies jusqu'en 1840 / 1841.

Néanmoins, une traite clandestine se poursuit particulièrement vers le Brésil. De ces contacts, plusieurs éléments patrimoniaux suivront une route pour favoriser ces échanges. Adandozan avait déjà envoyé une délégation chargé de cadeaux destinés à la reine du Portugal avant que la cour ne s'exile à Rio. Il envoya une délégation en 1811 qui accosta à Bahia le 30 janvier et qui arriva un mois plus tard. Les émissaires restèrent retenus au Brésil deux ans durant car le Portugal s'illustrait par un silence semblable à une rupture diplomatique. Le courrier ignoré par le vice-roi

de Bahia comportait la description des cadeaux envoyés parmi lesquels se trouvaient un trône, une tenture illustrant un fait de guerre et une longue pipe, objets qui étaient conservés et exposés à l'ancien Museu Nacional, rebaptisé Museu Real à Rio de Janeiro. Il s'agissait du plus ancien trône d'Abomey, j'emploie ici le terme au passé car il a brûlé lors de l'incendie de ce musée en septembre 2018.



*Trône, Royaume d'Abomey, Benin*

Du côté français, Napoléon III envoya des émissaires pour des négociations à finalité commerciales. Arriva Auguste Bouët, un haut fonctionnaire français, officier du ministère de la Marine et des Colonies, pour négocier des accords commerciaux sur des produits végétaux et minéraux, mais aussi pour demander la protection des missionnaires catholiques et obtenir l'abandon des sacrifices humains. Les deux premiers points aboutirent au traité du 1er juillet 1851. À partir de cette date, les relations avec la France ne s'effectuèrent plus par l'entremise du commerçant Régis mais à parité politique, entre le souverain du Danhomè et Napoléon III. Un ensemble de cadeaux, comme de coutume, fut remis au roi.

Les objets offerts par Ghézo au futur Napoléon III furent immédiatement patrimonialisés en France. Ce dernier les donna en 1857 au musée du Louvre. Napoléon III reçut également de la part du prince Vidaho futur roi Glèlè un pagne blanc et, en hommage à son épouse l'impératrice Eugénie, deux pagnes en coton local blanc, cousus de plusieurs lés et tissés par les épouses de Ghézo, Yavedo et Goyomo.



*deux pagnes en coton local blanc, cousus de plusieurs lés et tissés par les épouses de Ghézo, Yavedo et Goyomo.*

Les auteurs du XIXe siècle ont cherché à saisir un moment de l'apogée de l'art de cour à Abomey, alors que tous les vocabulaires formels étaient en place, du bas-relief à la sculpture monumentale sur bois, en passant par le système des tentures appliquées des Yémadjé. En 1851, Bouët observait que « cette tente était à l'extérieur en drap, avec une multitude d'animaux découpés en rouge ou en noir sur chaque lèze ; la doublure du dedans était en étoffes du pays ; l'immense charpente et les ferrures du dedans, toutes très bien entretenues, étaient l'œuvre des gens du pays ; sur le faite s'élevait une grande statue en bois noir représentant, m'a-t-on assuré, le bon génie du Dahomey et de ses rois ». Il précisait qu'il trouvait « l'industrie du Dahomey [...] très avancée et [que] les étoffes et autres objets fabriqués dans le pays » permettaient d'en juger.

Skertchly détailla davantage le regroupement des ateliers d'artistes de cour. Il visita les ateliers des forgerons, remarqua que chacun avait une spécialité, tantôt pour les as n, certains pour les fétiches en métal, d'autres encore pour les reproductions d'objets d'origine européenne, surtout anglaise visiblement. Également sensible au travail des orfèvres, Répin jugea cependant « les beaux-arts, l'architecture, le dessin, la sculpture et la musique [...] peu florissants ».

## LA GUERRE COLONIALE

Sur le plan politique, le roi Glèlè (1858-1889) était irrité par la présence française à Porto Novo. La tension monta d'un cran quand, en 1888, les Français exigèrent des droits de douane sur les produits qui arrivaient par Cotonou et qu'ils demandèrent l'annexion de ce village contre une rente de 20 000 francs. Du côté danhoméen, cela équivalait à « une aliénation d'un droit essentiel de souveraineté », contraire au droit et à la constitution du royaume. Il était en effet interdit à quiconque de céder de la terre du royaume – elle était considérée comme un bien inaliénable. Le roi Glèlè fit savoir aux Français qu'il ne reconnaissait plus le traité et qu'il orienterait ses conquêtes vers Porto Novo. À la tête de son armée, il se dirigea vers la ville en mars 1889. La cour et les habitants partirent se réfugier du côté anglais. Si Glèlè réussit à dévaster et contrôler la région autour de Porto Novo, il ne parvint pas toutefois à s'emparer de la ville.

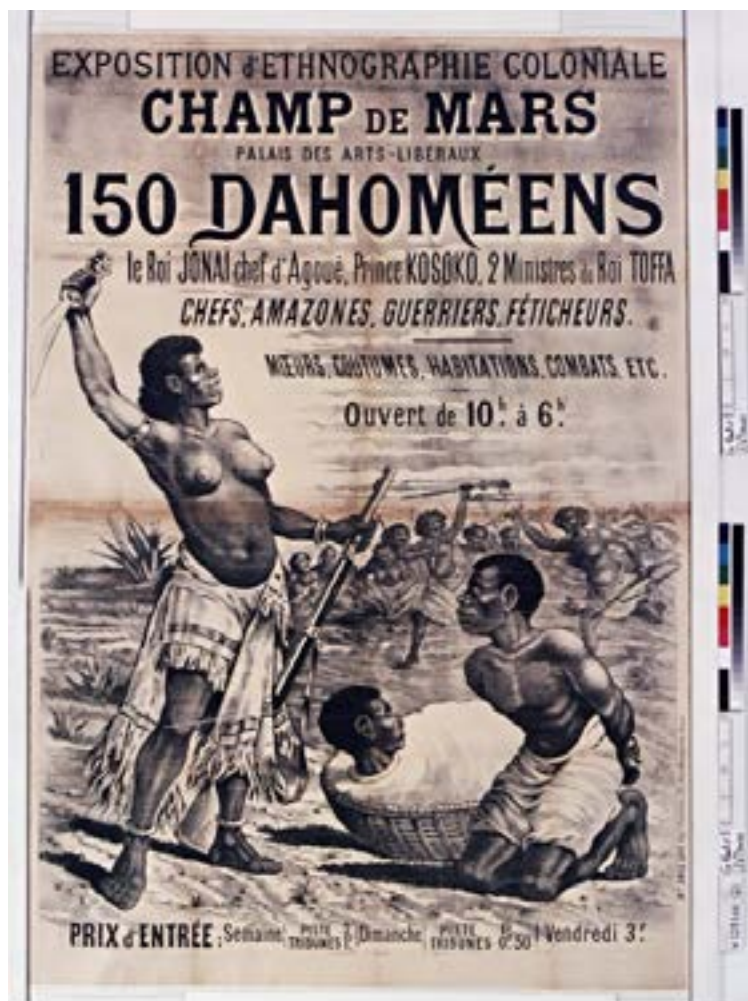
C'est ainsi que les militaires français, dont un effectif important était composé de tirailleurs sénégalais, se sont opposés pour la première fois par les armes à Glèlè, le souverain d'Abomey.



Entre 1892 et 1894, les militaires français vont s'emparer d'un nombre non calculable d'objet de la cour du Danhomè. Un ensemble de connaissances autour de ces objets déracinés va disparaître du jour au lendemain.

C'est par Foà qu'arrivèrent les premiers objets de guerre en lien avec les ateliers royaux après la bataille de Cotonou. Jusqu'alors aucun objet royal, à l'exception des cadeaux diplomatiques, n'était sorti de la capitale danhoméenne. La place et le sens des objets à Abomey commençaient cependant à devenir peu à peu familiers aux Européens, qu'ils soient colonisateurs ou simples visiteurs du musée d'Ethnographie à Paris, et plus spécifiquement après le « don » du général Dodds de 26 objets provenant des palais royaux d'Abomey.

D'objets trophée à chef d'œuvres, en passant par l'objet témoin ou de propagande, les œuvres royales ont connu nombre de regards et de discours jusqu'à ce jour où la question de leur condition d'acquisition est désormais interrogé ; et avec elle celle de la définition du patrimoine.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Texte extrait des Actes du Colloques Loango 2019 - l'intégralité des Actes du Colloque -